



Contrôles insuffisants

par Bernard Beauzamy
PDG, SCM SA

août 2018

Il y a un point commun entre l'effondrement récent d'un pont à Gènes et l'incendie qui a détruit un immeuble à Londres (tour Grenfell) l'an dernier : dans les deux cas, les contrôles, pourtant obligatoires, n'ont en rien alerté sur la possibilité d'un drame.

Il est très possible que la conception du pont, à Gènes, ait été médiocre, voire erronée : elle date des années 1960 et des erreurs ont pu être commises dans les calculs. Mais, depuis, le pont, comme tous les ouvrages d'art, était soumis à une inspection systématique qui, ou bien n'a pas été faite correctement, ou bien n'a pas été suivie d'effet.

De la même façon, il est évident que les travaux de protection contre l'incendie, pour la tour Grenfell, n'ont pas été correctement réalisés. Mais une inspection de conformité a eu lieu, et cette inspection n'a rien révélé, ou bien n'a pas été suivie d'effet.

On tombe ici sur un problème qui me paraît majeur dans nos sociétés modernes, à savoir l'indépendance de l'expertise. Rappelons cette formule pourtant bien connue "On ne peut être à la fois juge et partie", héritée de la formule latine "Nemo iudex in causa sua". Or, dans la société française aujourd'hui et dans toutes les sociétés modernes en Europe, la tendance est absolument à l'opposé : par souci de simplification, par souci d'économie, par copinage, par malhonnêteté (disons-le tout net), on confie aux "experts", c'est-à-dire à ceux qui ont conçu, la tâche de se prononcer sur la qualité de leurs réalisations.

Le coupable est évidemment le pouvoir politique, qui devrait réclamer l'indépendance de l'expertise, mais qui, bien au contraire, demande aux experts de fournir les conclusions qui l'arrangent. Le Maire de Londres, propriétaire de la tour Grenfell, aurait dû démissionner après l'accident : il n'en a rien été.

Nous avons mentionné deux exemples d'accidents, mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Voyons quelques exemples, de nature plus générale :

- La lutte contre la fraude (assurances, sécurité sociale, titres sécurisés, etc.) est presque toujours confiée aux responsables mêmes au sein des organismes en charge de ces questions, alors que ce sont eux qui ont conçu les systèmes qui permettent cette fraude. On ne peut pas s'attendre à une lutte efficace.

- Les examens sont presque toujours confiés aux responsables de l'enseignement, parce qu'on considère qu'ils sont les mieux qualifiés pour les organiser. Grave erreur : l'organisation du baccalauréat devrait être confiée à des examinateurs entièrement distincts des enseignants. Les enseignants assurent la formation ; les examinateurs jugent des résultats. La même chose vaut évidemment pour les examens universitaires, etc. L'idée de remplacer le baccalauréat par un contrôle continu (assuré donc par ceux qui ont enseigné) est une erreur consternante.
- Les Universitaires s'évaluent les uns les autres ; c'est ce qu'on appelle le "jugement par les pairs", dont rien de bon ne peut sortir.
- Au sein des entreprises, le contrôle de la qualité devrait être laissé à un petit nombre d'inspecteurs, totalement indépendants des équipes qui ont conçu le produit, et ne rapportant qu'au PDG.

Dans le cas des ponts, autoroutes, immeubles et autres ouvrages, on peut très bien admettre que la conception et la réalisation soient laissées au secteur privé, qui est parfaitement compétent pour cela. Mais le contrôle doit être réalisé par des organismes d'Etat. Or, précisément sur ces questions, l'Etat s'est désengagé : le SETRA (Service Technique des Routes et Autoroutes) n'est plus utilisé comme il le devrait.

Il en est de même pour le secteur de la Défense : on peut parfaitement laisser à Dassault, Thales ou Naval-Group (ex DCNS) le soin de réaliser des avions, des postes de combat, des sous-marins. Mais la vérification finale doit être faite par l'Etat, ici la Direction Générale pour l'Armement, qui n'en a plus les compétences (bien entendu, elle ne l'admettra pas).

Le contrôle doit porter sur la qualité finale du produit, et non sur le process de fabrication : c'est une obligation de résultats, et non de moyens. Dans le cas de la certification au feu, les critères sont simples et clairs. Pour le béton, on connaît mal les lois de vieillissement ; le contrôle doit donc porter sur la résistance globale de l'ouvrage. Dans le cas d'un enseignement, il faut définir précisément ce que les étudiants doivent savoir, et vérifier qu'ils le savent effectivement ; la question n'est pas de savoir si les professeurs ont ou non reçu le prix Nobel.

On multiplierait les exemples de cette nature : désengagement de l'Etat, se traduisant par une perte de compétences, non assumée ; les responsables étatiques, devenus incompétents, font ensuite pression sur les experts ; ceux-ci sont ravis de dire que tout va bien et tout le monde est content.

Le seul contre-exemple significatif est celui de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui est indépendante et qui exerce sa vigilance sur les exploitants. Cela tient au fait que le nucléaire est considéré comme dangereux, et donc, pour lui, on met en place des règles de surveillance qui, si on réfléchit un peu, devraient être la norme et non l'exception.

Bernard Beauzamy